

SEANCE du 19 juillet 2016

L'an deux mil seize

Le dix neuf juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Dubraud Elisabeth, Maire.

Etaient présents : MM. Billon C ; Dubraud X ; Lévêque R ; Moutard M ; Marchetti C ; Masure B ; Hugerot F ;
Mme Di Fruscia C

Absents excusés :

M. Jaquet Philippe donne procuration à Mme Di Fruscia Claudine

M. Lorsung Pascal donne procuration à M. Marchetti Cyril

Monsieur Dubraud X a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire fait savoir que le contrat de Madame Herbez Nathalie, agent des services techniques arrive à expiration et qu'il convient de lui renouveler.

Madame le Maire propose de renouveler le contrat pour 2 ans, le Conseil municipal donne un avis favorable.

Même Séance

REFECTION DE L'ACQUEDUC DE DRAINAGE « RUE DU CAS ROUGE »

Madame le Maire présente l'estimation du projet remis par Monsieur Viardot pour pallier les désordres de la rue du Cas Rouge. Soit à l'ouverture de la tranche ferme, l'origine du non écoulement des eaux pluviales est retrouvée et traitée (12.853,05€ H.T.), soit il faut continuer l'exploration jusqu'au bief du château (18.477,90 € H.T).

Le tout représentera un montant global de 31.330,91 € H.T. (hors frais de maîtrise d'oeuvre).

Le Conseil Municipal confirme son accord sur ce qui précède.

Même Séance

AVANT PROJET « CHEMINS RURAUX AVEC CONFIRMATION MAITRISE D'ŒUVRE »

Madame le Maire fait circuler la proposition du contrat de maîtrise d'oeuvre de Monsieur Defaix. En l'absence de ventilation entre les tranches ferme et optionnelles il est impossible de statuer sur ce projet.

Madame le Maire se rapprochera de Monsieur Defaix afin d'obtenir une nouvelle proposition « détaillée ».

Même Séance

SECURISATION GRANDE RUE

Une réunion sera programmée avec les riverains dès que Madame le Maire pourra présenter une proposition chiffrée.

Même Séance

CONVENTION POUR LE TERRAIN MULTISPORTS

Madame le Maire donne lecture de la Convention d'utilisation pour le terrain multisports qui devrait être signée entre la Commune de Celles-sur-Ource, la Présidente du Conseil Syndical Intercommunal et le Groupement Scolaire des Ecoles de Bellevue, pour une participation financière de 5875,00 € au titre de l'année 2016-2017.

Le Conseil Municipal s'étonne du coût jugé élevé (5 fois supérieur à celui prévu initialement). De plus, il est opposé qu'aucun habitant de POLISY ne sera susceptible d'utiliser cet équipement, hormis les enfants scolarisés à l'école de Bellevue.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité de valider ce projet de convention.

Même Séance

DECISION A PRENDRE POUR TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE

Suite à la proposition d'une éventuelle réhabilitation de la salle polyvalente par la SCP Préaux Dethou (200.000 € HT), la Caisse d'Épargne a été sollicitée pour une offre de prêt de 100.000 €.

Devant leur proposition, le Conseil Municipal donne son accord pour que ce dossier passe de pré-projet à une étude approfondie en vue de sa réalisation.

Madame le Maire se rapprochera donc des intervenants pour faire le nécessaire.

Même Séance

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part de diverses invitations reçues.

La séance est levée à 22h40.